

M. Harris: Je propose que le crédit soit ainsi modifié.

(Le crédit ainsi modifié est adopté.)

MINISTÈRE DES FINANCES

Administration générale—

112. Administration du ministère (y compris l'ancienne administration du plan d'achats par les employés moyennant versements échelonnés et des régimes d'assurances collectives des employés), \$1,965,633.

M. Macdonnell: Le ministre va-t-il nous dire quelque chose?

L'hon. M. Harris: Monsieur le président, je crois que je n'ai pas besoin de faire d'exposé. Les crédits ont fait l'objet d'une étude au comité des crédits il y a environ deux semaines et nous avons débattu, sinon longuement, du moins assez minutieusement les postes dont avait été saisi le comité. Je serai heureux de répondre à toute question qu'on pourra poser ou de donner les explications que demanderont les députés sur certains points.

M. Macdonnell: Monsieur le président, ainsi que l'a indiqué le ministre, ses prévisions budgétaires ont été examinées par le comité des crédits. On y a exprimé l'espoir (et je tiens à ne rien faire pour le déromper) que le temps qu'y a consacré le comité sera autant de gagné pour nous. Prouvons donc qu'il peut en être ainsi! Je veux cependant m'arrêter à une question dont le comité a été saisi, le fonctionnement du Conseil du Trésor. Je me propose de revenir également sur un détail dont il a été question au moment où le ministre, dans un discours, a parlé de la réduction des impôts. Nous avons eu des entretiens à l'époque mais je n'ai jamais pu chasser de mon esprit l'idée que le ministre voulait nous taquiner un peu. Les députés se souviennent de ce que la seule raison pour laquelle, selon lui, il fallait réduire les impôts, c'était qu'ils étaient trop élevés. C'est là une excellente raison vraiment mais nous estimions également qu'il le faisait probablement aussi pour stimuler l'économie. Nous n'avons aucunement réussi à persuader le ministre de la reconnaître et il s'est toujours esquivé lorsqu'il en était question.

C'est à ce sujet que je veux poser une ou deux questions. Nous avons le droit de supposer que le ministre a profondément réfléchi sur la question au cours du dernier trimestre. Bref, mes questions s'inspireront d'un rapport que la *Presse canadienne* a transmis de Londres et que le *Globe and Mail* a publié le 18 juillet. Voici un passage de ce compte rendu. Il s'agit d'une nouvelle en provenance d'Ottawa et qui a été retransmise de Londres:

Le Gouvernement en vient progressivement à l'opinion que l'augmentation de la population du Canada permet, exige même, que l'on dépense largement lorsqu'il s'agit de projets publics même s'il faut pour cela augmenter les dettes.

[L'hon. M. Winters.]

On trouve plus bas la déclaration suivante:

Le programme s'inspire évidemment de l'idée que tout signe de chômage intermittent au cours de l'hiver prochain pourra être en grande partie compensé par des investissements publics consentis en raison de leur utilité à longue portée dans le cadre de l'expansion nationale sans trop tenir compte de la situation budgétaire du moment.

J'envoie cette coupure au ministre; elle sera commode quand il voudra répondre. Si le ministre me le permet, je lui rappellerai que lorsque nous avons discuté ce problème en avril, je lui ai signalé que ce financement déficitaire pouvait être assimilé à l'alcool. On s'y habitue et on finit par y prendre goût. C'est pour cela que je signale cette nouvelle au ministre, dans l'espoir qu'il dira quelques mots à ce sujet.

Le ministre nous répondra, sans doute, que telle est sa conception et que nous allons suivre ce qu'on a surnommé la théorie keynésienne, c'est-à-dire nous tirer d'embaras au moyen de dépenses. Ce dont je vais traiter ensuite ne paraîtra pas étranger au sujet à l'étude, car c'est une vieille notion d'économie. Le ministre n'a pas écarté les considérations économiques, ni moi non plus.

D'ici quelques instants, je parlerai du Conseil du Trésor, qui constitue, pourrait-on dire, notre tranchée de première ligne contre l'assaut du gaspillage. Je me bornerai aux dépenses qui n'intéressent pas la défense, d'abord parce que les dépenses relatives à la défense sont pratiquement intouchables et, ensuite, parce que ces dernières sont fertiles en mystères que ne connaissent pas très bien ceux d'entre nous qui ne sont pas au courant des dernières méthodes de guerre.

J'aimerais commencer mes observations en me reportant à un discours que le prédécesseur du ministre a prononcé en 1950 et dont un extrait se trouve aux pages 1260 et 1261 du *hansard*. Je me suis toujours rappelé ce que M. Abbott a déclaré alors. Même si personne ne veut le tenir responsable des prédictions qu'il a faites, parce que personne ne pouvait prévoir les agréables années que nous avons eues depuis lors, voici néanmoins ce qu'il a dit. Je fais remarquer au comité que ce qui est arrivé depuis lors indique que nous ne faisons guère d'économies et qu'il y a encore beaucoup de travail à effectuer dans ce domaine. Voici ce qui disait M. Abbott:

Les efforts que nous avons déployés pour maintenir les dépenses au niveau que j'ai indiqué... nous devons, de façon ou d'autre, faire face à un niveau continu de dépenses de l'ordre de 2 milliards 400 millions... Je doute que le public ou la Chambre des communes veuille vraiment, en des années de prospérité, restreindre les services ou les initiatives de l'État au point où nos dépenses seraient inférieures de beaucoup à ce niveau de 2 milliards 400 millions.

C'était il y a cinq ans. Je suis sûr que le ministre goûtera avec moi l'ironie de cet